

Soixante deuxième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le mardi 12 décembre 2023, à la MRC des Sources, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, à la Salle Madeleine Lamoureux.

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Christian Côté, vice-président	MRC d'Arthabaska
M. Mario Nolin	MRC d'Arthabaska
M. Réal Fortin	MRC d'Arthabaska
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources

Également présents

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin	Chargée de projet, MRC des Sources
Mme Geneviève Desharnais	Agente d'administration, MRC des Sources
M. Claude Tremblay	Association des résidents Trois-Lacs
M. Alain Jacques	Association des résidents Trois-Lacs
M. Mario Hinse	MRC d'Arthabaska
M. Gaston Dionne	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédérick Michaud	Directeur général, MRC d'Arthabaska
M. Frédéric Marcotte	Directeur général et greffier-trésorier, MRC des Sources
Mme Marie-Christine Picard	
Mme Chantale Ramsey	Directrice générale, Tingwick

Absents

Mme Andréanne Ladouceur	MRC des Sources
Mme Anouk Wilsey	Directrice générale, Saint-Rémi-de-Tingwick
Mme Pascale Désilets	MRC d'Arthabaska
M. Marcel Boisvert	Directeur général par intérim, Wotton
M. David Vincent	Préfet suppléant MRC d'Arthabaska
M. Alain Groleau	Représentant, St-Rémi-de-Tingwick
M. Philippe LeBel	Directeur aménagement, MRC des Sources
M. Patrick Parenteau	Directeur inspection et environnement, Val-des-Sources

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq (5) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13h30.

2023-12-0740

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Côté
Et appuyé par M. Mario Nolin

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2023-12-0741**ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES 2024**

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des rencontres 2024 remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE le calendrier des rencontres 2024 soit et est accepté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL**2023-12-0742****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 19 septembre 2023, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion
Et appuyé par M. Mario Nolin

ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 septembre 2023 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRÔLE DES ACCÈS ET GESTION DES DESCENTES PRIVÉES**PRÉSENTATION DE MME MARIE-CHRISTINE PICARD**

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin présente Mme Marie-Christine Picard, mandaté pour l'implantation des barrières et des stations de lavage autour du lac Trois-Lacs. Elle présente brièvement son curriculum et explique au conseil d'administration la nature de son mandat; tel que prendre connaissance du terrain, visiter les descentes publiques et privées, s'informer de la crue des eaux et par la suite pouvoir faire une proposition d'installation de barrières d'accès et de stations de lavage selon les besoins de chaque municipalité entourant le lac.

Mme Picard renseigne le conseil d'administration sur l'équipement inclus dans une station de lavage; système de barrière, logiciel informatique qui communique avec les autres stations autour du lac, caméra de surveillance, laveuse à pression et système d'évacuation d'eau usée. Elle parle également d'une subvention possible qui couvre environ 80 % des dépenses jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

Pendant la période de question la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et de Val-des-Sources démontre l'intérêt d'avoir une station de lavage. Plusieurs questions sont posées concernant le fonctionnement d'une station de lavage, comment contrôler les allés et venus des visiteurs, des résidents permanents et comment s'assurer que tous et chacun effectue le lavage en bon et due forme. Mme Picard explique au comité qu'avec le système de surveillance par caméra il

sera possible de repérer ceux qui ne nettoie pas leurs bateaux proprement (un courriel peut être envoyé). Concernant les arrivées et départs des visiteurs, il y aurait des billets d'émis lors de l'arrivée, avec un code QR valide pour 24h, et celui-ci présente sont billets à la sortie. Pour ce qui est des résidents riverains permanents disposant d'une descente privée, un simple lavage au début et à la fin de saison sera suffisant sauf si ceux-ci se déplacent sur un autre plan d'eau.

Étant donné la demande de station de lavage de la part de Saint-Rémi-de-Tingwick et de Val-des-Sources, Mme Picard propose au conseil de faire un règlement harmonisé (pour séparer les frais) au niveau des infrastructures. Cette entente pourrait inclure les dépenses d'équipement, les barrières, le logiciel, etc.)

RÉSUMÉ DE LA VISITE TERRAINE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le jeudi le 30 novembre 2023, Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a rencontré Mme Marie-Christine Picard et un technicien en génie civil, accompagnés par M. Patrick Parenteau, directeur inspection et environnement, Val-des-Sources, M. Jérémy Parent, sécurité publique de la MRC des Sources et des employés aux travaux publics de Val-des-Sources, de Saint-Rémi-de-Tingwick et de Tingwick. Une visite des trois descentes de bateau municipales a été faite, en plus des descentes des rues Veilleux et Pruneau, pour voir les contraintes techniques et les options d'aménagement possibles.

Les contraintes sont nombreuses en lien avec les crues. Règle générale, les experts vont considérer l'option de hausser le niveau de la barrière pour s'assurer que les composantes sensibles soient toujours hors de l'eau.

Pour les descentes des rues Veilleux et Pruneau, du côté de Val-des-Sources, une installation plus simple est envisagée, avec éventuellement un accès réservé et géré par le camping lors de l'enregistrement. Le tout sera discuté plus en profondeur à la rencontre de démarrage lorsque les directeurs généraux seront disponibles.

CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTE

SUIVI DES HERBIERS DE MYRIOPHYLLE ET PLANIFICATION DES TRAVAUX 2024

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin présente des cartes des travaux réalisés en 2023 et l'inventaire du myriophylle à épis des saisons 2021, 2022 et 2023. Mme Thibaudeau-Gosselin déposera dans les prochaines semaines les rapports d'activité au ministère de l'Environnement et de la faune.

Il est planifié de bâcher sur le deuxième lac en 2024, le tout reste à confirmer selon les relevés printaniers. La superficie à bâcher en 2024 dépendra des subventions reçues. Pour 6 000 m² de toile, le coût s'élève à 33 000 \$ en matériaux et honoraires de préparation, 15 000 \$ d'honoraire pour installer et désinstaller, et 3 000 \$ de matériel et honoraire pour organiser le nettoyage des toiles, pour un total de 52 000 \$. Il avait coûté 60 000\$ pour couvrir environ la même superficie en faisant affaire avec un consultant en 2022. Donc, la planification de la superficie à bâcher en 2024 dépendra des sommes disponibles et des offres de services reçu pour collaborer avec un consultant.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES 2024

2023-12-0743

DEMANDE DE MODIFICATION AUX AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES AU MELCC ET MFFP POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

CONSIDÉRANT que la lutte aux espèces exotiques envahissantes dans le lac Trois-Lacs doit se poursuivre à l'été 2024;

CONSIDÉRANT que les méthodes préconisées pour l'éradication sont l'arrachage manuel et le bâchage dans certaines zones;

CONSIDÉRANT que les conditions prévalentes aux autorisations au ministère de l'Environnement et la lutte aux Changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne soient pas adaptées aux travaux planifiés en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion
Et appuyé par M. Christian Côté

ET RÉSOLU,

QUE la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs procède aux demandes de modification aux autorisations délivrées en 2022 par le ministère de l'Environnement et la lutte aux Changements climatiques et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que celles-ci soient conformes aux travaux de contrôle du myriophylle à épis prévus à l'été 2024.

Adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin renouvèlera une demande à Emploi d'été Canada pour financer l'embauche d'un étudiant en 2024.

Une même subvention, de 5 000 \$, avait été reçu pour l'année 2023 et avait permis de faire l'embauche de M. Thomas Tremblay.

SUBVENTION FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a déposé une demande de subvention le 14 novembre 2023. Ce fond a toujours été refusé car lac est considéré comme étant un lac de villégiature mais elle a déposé quand même. Elle y présentait un projet incluant l'arrachage et le bâchage sur trois ans et a demandé la contribution maximale à la Fondation de la faune, soit 200 000\$. Cela implique une contribution en espèce de 200 000\$ de la RIRPTL, soit l'ensemble des fonds attribués au myriophylle à épis pour les trois prochaines années, considérant que budget est dégressif en 2025 et 2026.

PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a déposé un projet le 2 novembre 2023 au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE). Ce programme est le dernier appel à projet du Fonds et il est possible qu'il ne soit pas renouvelé. Mme Thibaudeau-Gosselin a donc demandé la somme maximale, soit 200 000\$ seulement pour l'année 2024 avec une mise de fond de la régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) de 50 000\$, ce qui permettrait de conserver 50 000\$ dans les coffres pour les prochaines années, étant donné que le budget de myriophylle à épis sera régressif à partir de 2025.

QUALITÉ DE L'EAU

2023-12-0744

ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTL DANS LE DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) et l'Association des résidents des Trois-Lacs (ARTL)

travaillent conjointement à la mise en œuvre de projets visant la protection du lac Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que des programmes d'aide financière sont offerts aux organismes tels que l'ARTL pour favoriser les projets de nature environnementale sur le territoire;

CONSIDÉRANT que ces projets doivent être directement en lien avec les objectifs et correspondre aux actions prioritaires de la RIRPTL;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines dont dispose l'ARTL pour rédiger des demandes d'aide financière et mener les projets à terme sont insuffisantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE la RIRPTL appuie l'ARTL dans ses démarches de demandes d'aide financières ainsi que dans la mise en œuvre des projets soumis par le biais d'une contribution nature.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE (MRC DES SOURCES)

La MRC des Sources a créé un fonds pour financer des projets en lien avec l'eau et la résilience climatique. Un dépôt pour le projet de campagne de sensibilisation sera fait avant la date limite du 15 décembre 2023, un plan de communication avec l'Association des Résidents des Trois-Lacs (ARTL) et l'agente aux communications de la ville de Val-des-Sources est déjà amorcé. L'implication de la RIRPTL serait dans la rédaction de la demande de subvention, dans la création de contenu, de cartes thématiques et dans l'organisation d'une formation en lien avec le myriophylle à épis. Un guide produit par la ville de Lac-Brome, qui sera la source d'inspiration pour les cartes thématiques, a été ajouté en annexe.

PROGRAMME ÉCROPROPULSION (MRC D'ARTHABASKA)

Le programme écopropulsion d'Arthabaska viendrait compléter le fonds Eau et résilience climatique dans le cadre du même projet de sensibilisation.

Un dépôt pour le projet sera produit pour la même date que pour le Fonds eau et résilience climatique.

ADMINISTRATION ET FINANCES

2023-12-0745

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2023 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté. :

Adoptée à l'unanimité

2023-12-0746

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin
Et appuyé par M. Réal Fortin

QUE le compte ci-dessous soit et est accepté et que le greffier-trésorier est autorisé à le payer :

Du 1^{er} septembre 2023 au 30 novembre 2023 : numéros 202300059 à 202300075 pour un montant total de cinquante et un mille quarante-neufs dollars et cinquante-cinq sous (51 049,55 \$) selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

FORMATION DYNAM'EAU SUR L'HYDROGÉOMORPHOLOGIE

Cette formation n'a pas lieu. Elle est reportée à une date ultérieure en 2024.

VÉRIFICATION DE LA CAPACITÉ DES STATIONNEMENTS AUTOUR DU LAC

M. Hugues Grimard soulève la question de la capacité de stationnement donnant accès à l'eau autour du lac, non seulement pour la section de Val-des-Sources mais aussi pour Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick. La question sera apportée à la consultante Mme Marie-Christine Picard à savoir si les aires de stationnements peuvent venir influencer le nombre d'embarcation sur le lac. Est-ce que cela pourrait aider à avoir un meilleur contrôle des visiteurs ?

2023-12-0747

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Hugues Grimard propose la levée de l'assemblée à 15h05

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard
Président

M. Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier